

Monsieur Dumont
Commissaire Enquêteur
Mairie de Dammarie les lys

Dammarie les Lys, Jeudi 11 octobre 2018

Objet : Enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme de Dammarie les Lys - -
Contribution d'Haropa du 24 09 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association a pris connaissance de l'avis d'Haropa déposé le 24 Septembre 2018, et cet avis appelle de notre part les commentaires suivants.

Ces dernières années, l'agence Seine-Amont (Haropa) considérait ses terrains en bord de Seine comme un quai public, à la disposition des chargeurs pour des opérations ponctuelles (voir ci contre tiré du site <http://m.haropaports.com/fr/paris/nous-connaître/notre-reseau/agence-seine-amont>). De mémoire la dernière opération ponctuelle conduite sur les terrains de PAP à Dammarie les Lys, fut le transfert de tout ou partie des 8000 végétaux ayant été utilisés pendant l'opération Paris Nature Capital (mai 2010).

Plusieurs quais publics sont à la disposition des chargeurs pour des opérations ponctuelles : Corbeil-Essonnes, Evry et Dammarie-les-lys sur la Seine, Lagny sur Marne et Meaux sur Marne.

Dernièrement (courant mars 2017) Haropa proposait de louer ces terrains pour des activités industrielles et Logistiques (cf https://realestate.haropaports.com/produit/ref_3309/pdf).

En Juillet 2017, durant l'enquête publique portant sur une prise d'eau en Seine, Haropa estimait que «*la prohibition des installations nouvelles de transit et stockage de déchets dangereux non inertes en zone A et B emporte des contraintes excessives* ». Ajoutant que la Société Everite était alors en discussion avec la Société Envisan, spécialisée dans les travaux environnementaux de dépollutions des sols et des eaux souterraines, ainsi que le traitement de valorisation des déchets. Haropa demandait donc la suppression de cette interdiction. Ce qui ne fut pas suivi d'effet !

Enfin dans son avis du 24 Septembre 2018 émis dans le cadre de l'enquête publique du PLU de Dammarie-les-Lys, Haropa revendique le maintien et le développement de ses activités portuaire, prétendant que «*des prospects se sont manifestés notamment dans le cadre de l'évacuation fluviale des terres de déblais issus des chantiers du Grand Paris Express* ». Dans les annexes de cet avis on y apprend que la Société Envisan, est susceptible de s'implanter sur le port de Dammarie-les-Lys, «*pour y réaliser du stockage, de la dépollution et du tri de terres polluées* ».

Notre association s'oppose formellement aux développements de telles activités sur des terrains qui sont déjà pollués, pollutions qui sont toujours en cours d'évaluation ou qui font l'objet déjà de mesures de surveillance. Les prétendues compétences d'Envisan et l'éventuelle opportunité que constituerait l'arrivée d'Envisan sur ce secteur ne sont aucunement étayées à ce jour.

De plus tous les terrains, situés entre la voie ferrée Corbeil-Melun et la Seine, font donc l'objet de nouvelles servitudes établies par l'arrêté préfectoral 17 DSCE EC 05 du 13 Décembre 2017.

Il est ainsi surprenant que la DDT77 demande à la commune de trouver un accord, au coté de la CA, pour relocaliser le site d'Haropa au bord de la Seine notamment en zone Us. De plus aujourd'hui les représentants de l'Etat découvrent l'utilité ou l'intérêt de conserver une activité multimodale sur le Clos Saint Louis. Il est tout même curieux que cette demande n'est pas été introduite dans le SDRIF, dès son élaboration, puis lors de l'enquête publique en 2013.

En avril 2013, notre association avait transmise aux commissaires enquêteurs une contribution dans laquelle nous proposons de maintenir une activité portuaire sur Dammarie les Lys, contrairement aux orientations prises par les collectivités territoriales et le SMEP de Melun de l'époque.

Nous avons aussi vérifié que PAP avait aussi demandé à ce qu'apparaisse, sur la CGDT, le port de Dammarie les Lys comme site Multimodal d'enjeux territoriaux ayant vocation à se développer en lien avec des projets d'aménagement de l'agglomération melunaise (cf annexe au rapport des CE page 360 observation 144).

En matière de réduction des transports de marchandises de souligner qu'entre Montereau et Corbeil (91), il n'y a plus aucune activité portuaire de prévu, et que donc tous les transports de matériaux doivent se faire par route, alors même que le SDRIF préconise de construire et de densifier. Contrairement aux positions des collectivités territoriales et du SMEP de la région Melunaise, nous demandons donc de maintenir des activités portuaires sur le bassin de vie de Melun, notamment sur les anciennes friches industrielles comme celle de Dammarie les Lys. De rappeler que les habitants de Paris sont à nouveau ravitaillés par des bateaux sur la Seine !

Nous ne pouvons donc aujourd'hui accepter qu'une activité portuaire telle que celle proposée par Envisan, activité qui n'a rien à voir avec des projets d'aménagement de l'agglomération melunaise, puisse se développer sur le Port de Dammarie les Lys.

Par contre si d'aventure des entreprises comme Envisan, à la demande et pour le compte de Saint-Gobain se décidaient à nettoyer et dépolluer les terrains tels que la parcelle AI37 qu'Everite a entièrement comblée de déchets amiantés puis délaissée, déchets qui sont d'ailleurs apparents et visibles, nous serions favorable à ce que Bel Ombre redevienne la magnifique zone humide qu'elle fût.

Enfin notre association souhaite à ce que le chemin de Halage reste entièrement et continuellement accessible aux piétons et cyclistes, quelques que soient les conditions d'exploitation d'une éventuelle activité portuaire. Nous demandons à ce qu'une convention de superposition d'affectations, régularise une situation administrative qu'aujourd'hui dénonce Haropa.

En conclusion, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous vous demandons de ne pas donner suite aux exigences d'Haropa telles que présentement formulées pour le compte d'intérêt économiques et privés nullement en rapport avec ceux de la ville de Dammarie les Lys et de l'agglomération Melunais.

Gérard Dumaine, Président de Melun Val de Seine Nature Environnement
Administrateur de France Nature Environnement Seine et Marne

CC. France Nature Environnement Seine et Marne